

Balance ton quiz !

Soirée Objectif ZAN #2 du Collectif Novabuild en Maine-et-Loire

novabuild

PRENDRE SOIN DES TERRITOIRES

Répondez à ce questionnaire à choix multiple, plusieurs bonnes réponses sont possibles.

1. Quel est votre état d'esprit par rapport à la loi ZAN ?

- A. On est ZEN pour le futur.
- B. On devient complètement ZINZIN au quotidien !
- C. On agit avec un ZEST de réflexion en plus sur chaque projet.
- D. On risque la ZONZON en cas de non-application.

2. On est les champions ! On est les champions ! De quoi la France est-elle championne ?

- A. Championne du monde de football.
- B. Championne du monde de l'artificialisation des sols.
- C. Championne d'Europe de l'artificialisation des sols.

3. La loi ZAN commencera à s'appliquer à partir de :

- A. 2050
- B. 2031
- C. Elle s'applique déjà depuis 2021
- D. La réponse D

4. Parmi ces espaces, lesquels sont considérés comme artificialisés ?

- A. Un jardin de maison
- B. Un stationnement public enherbé et arboré
- C. Un bâtiment agricole
- D. Une carrière en exploitation
- E. Une centrale photovoltaïque au sol

5. Quels seront les territoires les plus pénalisés par l'objectif ZAN ?

- A. Les territoires ruraux : car certaines communes disposeront seulement d'un hectare à bâtir.
- B. Les grandes agglomérations : car elles construiront davantage d'opérations de type habitats collectifs et devront fortement augmenter les densités bâties.
- C. Les territoires industriels : car les projets d'envergure nationale (autoroute, voies ferrées, grands projets industriels...) seront déduits de leur enveloppe foncière.
- D. Toutes les réponses précédentes sont fausses.

6. Que se passe-t-il en cas de non-respect de la loi ?

- A. Les hectares dépassés seront déduits de la période suivante.
- B. Aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être accordée.
- C. La collectivité devra payer une amende proportionnelle au nombre d'hectares de dépassement.
- D. Les communes ayant dépassé seront publiquement dénoncées au JT20h.

7. Sous quelles conditions une collectivité peut-elle sortir du dispositif ZAN ?

- A. En faisant la demande au procureur.
- B. En faisant la demande au préfet.
- C. A condition de s'appeler Laurent Wauquiez.
- D. Ce n'est pas possible.

Balance ton quiz !

Soirée Objectif ZAN #2 du Collectif Novabuild en Maine-et-Loire

novabuild

PRENDRE SOIN DES TERRITOIRES

Répondez à ce questionnaire à choix multiple, plusieurs bonnes réponses sont possibles.

1. Quel est votre état d'esprit par rapport à la loi ZAN ?

- A. On est ZEN pour le futur.
- B. On devient complètement ZINZIN au quotidien !
- C. On agit avec un ZEST de réflexion en plus sur chaque projet.
- D. On risque la ZONZON en cas de non-application.

2. On est les champions ! On est les champions ! De quoi la France est-elle championne ?

- A. Championne du monde de football.
- B. Championne du monde de l'artificialisation des sols.
- C. Championne d'Europe de l'artificialisation des sols.

3. La loi ZAN commencera à s'appliquer à partir de :

- A. 2050
- B. 2031
- C. Elle s'applique déjà depuis 2021
- D. La réponse D

4. Parmi ces espaces, lesquels sont considérés comme artificialisés ?

- A. Un jardin de maison
- B. Un stationnement public enherbé et arboré
- C. Un bâtiment agricole
- D. Une carrière en exploitation
- E. Une centrale photovoltaïque au sol

5. Quels seront les territoires les plus pénalisés par l'objectif ZAN ?

- A. Les territoires ruraux : car certaines communes disposeront seulement d'un hectare à bâtir.
- B. Les grandes agglomérations : car elles construiront davantage d'opérations de type habitats collectifs et devront fortement augmenter les densités bâties.
- C. Les territoires industriels : car les projets d'envergure nationale (autoroute, voies ferrées, grands projets industriels...) seront déduits de leur enveloppe foncière.
- D. Toutes les réponses précédentes sont fausses.

6. Que se passe-t-il en cas de non-respect de la loi ?

- A. Les hectares dépassés seront déduits de la période suivante.
- B. Aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être accordée.
- C. La collectivité devra payer une amende proportionnelle au nombre d'hectares de dépassement.
- D. Les communes ayant dépassé seront publiquement dénoncées au JT20h.

7. Sous quelles conditions une collectivité peut-elle sortir du dispositif ZAN ?

- A. En faisant la demande au procureur.
- B. En faisant la demande au préfet.
- C. A condition de s'appeler Laurent Wauquiez.
- D. Ce n'est pas possible.